

Abroger la loi Taubira, un cas d'école

Article rédigé par *Philippe de Saint-Germain*, le 10 avril 2015

Il y a deux ans, le 23 avril 2013, la majorité socialiste et ses alliés votaient l'ouverture du "mariage" aux personnes de même sexe. Dès le lendemain du vote de la fameuse et funeste loi Taubira, le débat a fait rage entre partisans et adversaires de l'abrogation. *Liberté politique* s'est toujours opposée à ce projet de falsification du mariage. Nulle alternative acceptable à cette apparence de loi ne saurait altérer la réalité du mariage entre l'homme et la femme.

Pour autant, la loi votée, la question est moins de supprimer ou de changer le texte, que d'assurer le rétablissement dans la loi du véritable mariage au sein d'une société tétanisée par le mythe du progrès. Même à droite, de nombreux députés sont affolés par la perspective d'un « retour en arrière »...

Dès lors, comment procéder ? Les analystes de *Liberté politique* : juristes, philosophes, théologiens, historiens, élus..., affrontent dans le dernier numéro de notre revue une question politique qui constitue un cas d'école exemplaire sur la manière de revenir aujourd'hui sur une loi dite sociétale, où les autorités de l'État se sont attribué une fonction quasi religieuse en se faisant le juge suprême de la définition du mariage.

Nul chrétien responsable ne peut être indifférent à ce travail de réflexion qui relève de notre responsabilité politique à tous. Il s'agit tout bonnement d'aborder le réel dans toutes ses contingences, avec le désir de s'engager, humblement, pour déconstruire la déconstruction, pour éclairer les consciences, pour faire progresser le bien sans fuir la réalité dans des pétitions de principe.

La politique se conçoit dans les exigences de l'action, avec prudence et volonté. On ne lâche rien, mais avec discernement, c'est tout l'enjeu de cette question politique essentielle.

Philippe de Saint-Germain

Si vous ne connaissez pas notre revue,
saisissez cette occasion de la découvrir
en [profitant de cette offre réservée en ligne](#) :
20 € le n° franco de port.

Le [sommaire détaillé](#) du dernier n° de *Liberté politique*,
avec les contributions de Thibaut Collin, Michel Pinton,
Roland Hureaux, Sébastien Perdrix op,
Joël-Benoît d'Onorio, Anne-Marie Le Pourhiet,
Philippe Gosselin.
